



Préfecture de Seine-Maritime

Commune d'AMFREVILLE-LA-MIVOIE

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2006-198	du	02 janvier 2006	
--	----	-----------------	----	------------------------	--

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n	oui	x	non	
--	------------	----------	------------	--

Prescrit	date	29 juillet 1999	aléa	Inondation par débordement de Seine
Approuvé		20 avril 2009		

Les documents de référence sont :

Note de présentation et règlement du PPRn	Consultable sur Internet
--	---------------------------------

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t	oui		non	x
--	------------	--	------------	----------

4. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

06 juin 1994	06 février 1995	18 octobre 2007
---------------------	------------------------	------------------------

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité	zone Ia	zone Ib	zone II	zone III	zone 0	X
--	---------	---------	---------	----------	--------	----------

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Copie de la carte des aléas du PPRn (septembre 2005) – 1 planche A3	
Copie de la carte de zonage du PPRn (septembre 2005) – 1 planche A3	
Note de présentation et règlement du PPRn (septembre 2005)	

7. Description des phénomènes d'inondation

Située dans la vallée de la Seine, la commune d'Amfreville-la-Mivoie est concernée, dans ses parties urbanisées et naturelles, par des risques d'inondation liés au débordement du fleuve.